



ÉDITO

VIDÉOSURVEILLANCE

La mise en place de vidéosurveillance dissuasive du domaine public et privé communal est strictement régie par le règlement de police de la commune de Val-de-Travers et par la convention inter-cantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE). Il n'est ainsi pas possible d'installer des caméras sans une validation formelle du Conseil d'État et du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence et sans une justification claire des besoins en la matière. C'est dans ce cadre légal et réglementaire rigoureux que le Conseil communal a installé des caméras de surveillance dans deux infrastructures de la commune: dès 2012 à **espaceVal** et récemment à la **piscine des Combes**.

À espaceVal, les huit caméras sont principalement utilisées pour assurer la sécurité de la clientèle dans des endroits où le personnel ne peut pas être présent en permanence. Ces caméras se trouvent au rez-de-chaussée (couloir d'accès, entrée de la piscine, réception et salles de fitness) et au sous-sol (couloir d'accès et entrée des salles rythmiques).

À la piscine des Combes, la pose de deux caméras a été déclenchée par le vol d'une remorque dans son enceinte. La vidéosurveillance, qui fonctionne uniquement aux heures de fermeture de la piscine, continue de se justifier par la prévention de déprédations. Les caméras sont situées dans le bâtiment sud et près de la cabine des garde-bains.

Comme prévu dans le règlement de police, la vidéosurveillance doit faire l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans par le Conseil communal pour savoir si elle est toujours utile et justifiée. Les zones de vidéosurveillance sont également mentionnées dans le rapport de gestion du Conseil communal. •

ÉCHO DES AUTORITÉS

NOUVELLE CRÈCHE À COUVET

Après la décision positive du Conseil général du 27 septembre 2021 concernant la nouvelle structure préscolaire qui sera érigée sur le terrain qui jouxte l'ancienne halle de gymnastique à Couvet, le Conseil communal a poursuivi les travaux de préparation pour aboutir au dépôt d'une demande de permis de construire. Même si le projet ravit la population dans son ensemble puisqu'il vise à améliorer l'offre d'accueil extrafamilial et à faciliter ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des familles de notre région, il inquiète pourtant le corps enseignant et certains parents d'élèves du collège de Couvet qui questionnent l'utilisation de la moitié du terrain de sport pour un bâtiment, privant ainsi les élèves d'une partie de leur zone de récréation.

Les réponses à ces questions légitimes sont à l'étude depuis la genèse même de ce projet de construction. Dans un premier temps et pour une période de test, le jardin public au nord des collèges sera mis à disposition des élèves pour leurs récréations, avec les mesures de sécurisation qui s'imposent.

Puis, un plan de mobilité scolaire sera réalisé avec l'aide du bureau romand de l'Association transports et environnement (ATE) et du Bureau de prévention des accidents (BPA) permettant d'avoir un outil d'aide à la décision performant basé sur l'opinion des utilisateurs et donnant ainsi un état de situation précis sur les risques et sur les conditions d'accès à l'école et au futur site préscolaire sur une place des Collèges bien encombrée à certains moments de la journée. •

avis officiels

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

ESPACEVAL – VENTE ET SERVICES

Les collaboratrices du secteur «vente et services» accueillent et renseignent les clients et gèrent la vente de toutes les prestations disponibles à espaceVal. Elles assurent aussi le service des boissons et de la petite restauration à la cafétéria du hall ainsi que le service des petits déjeuners aux clients de l'hébergement.

Durant l'été, elles assurent l'accueil et les ventes à la piscine des Combes. •



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: NATHALIE VUILLEMIN, MARIE-CLAUDE GROSSEN, ANJA CHÉDEL, EDITH LAMBERT, SANDRINE BOURNY, JOËLLE JEANNERET.

ANNONCES

ABBAYE DE FLEURIER

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye **du 25 au 27 juin 2022** sont priés de s'inscrire par écrit.

Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à:
Commune de Val-de-Travers, Protection de la population Grand-Rue 38, 2108 Couvet jusqu'au 31 mars 2022.
Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.



À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI?

Le Conseil communal met au concours un poste **d'assistant-e de vie scolaire (16 périodes par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire)**. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site: www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi.



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'urbanisme à Couvet.
Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

DATE LIMITE OPPOSITION

Fleurier – Rue du Pont 7	14 mars 2022
Noiraigue – Rue de l'Areuse	14 mars 2022
Couvet – Rue de la Flamme 13a	14 mars 2022
Les Bayards – Les Bouilles 17	14 mars 2022
Fleurier – Rue de la Montagnette 3	21 mars 2022
Fleurier – Rue du Pré 1	21 mars 2022

EN BREF

DÉBUT DES TRAVAUX À NOIRAIGUE

Conformément au planning prévu, les travaux de protection du village de Noiraigue ont débuté avec l'enlèvement du revêtement bitumineux sur une partie de l'ancienne route cantonale. Cette zone servira de zone de traitement pour les gravats issus du percement de la nouvelle galerie du tunnel de la Clusette. Ces gravats seront utilisés ensuite pour la construction des digues de protection dans le bas du village et dans le secteur du Furcil. En fin de chantier, la route sera remblayée et la zone sera rendue à la nature. •

